



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHALLENGE 120 CM - 2025

Le challenge a pour objectif de récompenser les paires cavaliers/cheval qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des **épreuves 120 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours C3 repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation :

- Le challenge est ouvert à tout cavalier détenteur du **premier degré minimum (ou équivalent)**, d'une **licence 03, 08 ou 16**, de choix **GEPL ou ORV**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant **toute monture immatriculée** à la FRBSE. Le cavalier qui obtient son brevet en cours de saison peut participer au challenge à partir de la date à laquelle son brevet a été délivré.
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Une même paire cavalier/monture peut être reprise dans 2 challenges C3 de hauteurs juxtantes. Un même cavalier peut participer à 3 challenges différents de hauteurs juxtantes.
- La paire cavalier/monture doit participer à **minimum 8 épreuves (hors finale)** 120 cm C3.
- La finale n'est pas obligatoire mais les points seront comptabilisés dans le Challenge
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge si elle participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 140 cm (hors épreuves d'âge (juniors et young riders))

Epreuves :

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

Répartition des points :

- Les points sont attribués aux paires cavalier/monture de la façon suivante : 1^{er} =100, 2^{ème}= 98, 3^{ème}= 97, ...99^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0.
- Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 8 meilleures épreuves de la paire cavalier/monture + les points acquis lors de la finale.
- La paire cavalier/monture ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- **Remarque** : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le résultat de la finale prévaut. En cas de nouvelle égalité, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 8 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Prix :

- La liste des gains remis en cours de saison est publiée annuellement sur le site du GEPL – rubrique « Discipline – L'obstacle - Tarifs »
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers cavaliers classés du challenge sont récompensés.
- Pour qu'un challenge existe, il faut au minimum 5 participants. Ces participants doivent avoir terminé (sans élimination) au moins 50% de leurs épreuves qualificatives.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège